

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 031-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.100

Déposée le: 17.02.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gnägi (Jens, PBD) (porte-parole)
Schenk-Andereg (Schüpfen, PBD)
Etter (Treiten, PBD)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 23.03.2017

N° d'ACE: 886/2017 du 30 août 2017
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: Non classifié



Centre hospitalier Bienne SA: à quand les travaux de rénovation?

Le 21 novembre 2011, le Grand Conseil a approuvé par 115 voix contre zéro et neuf abstentions, un crédit de 84,7 millions de francs en vue de la rénovation du Centre hospitalier Bienne SA. Plus de cinq années se sont écoulées et le chantier n'est toujours pas terminé. Pourtant, à l'époque déjà, le Conseil-exécutif avait reconnu qu'il était urgent d'intervenir. Dans le rapport du Conseil-exécutif sur cette affaire, il avait même été déclaré que *la valeur du bâtiment risquait de s'effondrer* et que *certaines parties du bâtiment ne correspondaient plus aux exigences actuelles*.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment expliquer cet énorme retard ?
2. Quelles circonstances ont empêché jusque-là le lancement des travaux de rénovation ?
3. Quel est le calendrier des travaux de rénovation ?
4. Que pense-t-il faire pour que les travaux de rénovation qui s'imposent puissent rapidement être réalisés ?

Motivation de l'urgence : il est désormais urgent d'attaquer les travaux de rénovation, c'est pourquoi le Conseil-exécutif doit prendre position rapidement.

Réponse du Conseil-exécutif

Questions 1 et 2

Selon le Centre hospitalier Bienne SA (CHB SA), le retard est dû principalement aux raisons et circonstances suivantes :

- a. En 2012-2013, l'établissement a fait valider le projet suite aux profondes mutations ayant touché le domaine de la santé les années précédentes, en particulier dans le financement hospitalier. Il est ressorti de ce réexamen que le projet répondait toujours aux exigences dans l'ensemble, mais qu'il serait judicieux de procéder à certaines adaptations. Parallèlement, le CHB SA a décidé de compléter le projet et de renouveler certaines zones de prestations ambulatoires par ses propres moyens.
- b. La demande de permis de construire pour le nouveau projet a été soumise à la ville de Bienne fin 2013. Elle a finalement été acceptée au printemps 2016, assortie de charges, à cause de diverses oppositions. Les conditions ne sont pas directement liées au projet, mais au contingentement du trafic.
- c. Le 3 février 2016, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a demandé au CHB SA de lui indiquer le niveau de planification actuel de chaque sous-projet, afin de disposer d'une vue d'ensemble de toutes les affaires approuvées par le Grand Conseil. Il en est découlé une réorientation des travaux de planification, à considérer désormais dans leur globalité, alors que l'hôpital prévoyait de faire approuver les modifications à la SAP par étape. Ces travaux sont en cours.

Question 3

Selon le calendrier du CHB SA, le crédit du canton pour la rénovation complète sera libéré fin 2017.

L'appel d'offres et le début de la première étape sont planifiés pour 2018.

Comme il s'agit de plusieurs sous-projets et que la rénovation se fera sans interruption de l'exploitation, le chantier s'étendra sur plusieurs années. Il devrait s'achever en 2022-2023 selon les prévisions actuelles.

Question 4

Le Conseil-exécutif est lui aussi préoccupé par le long délai de réalisation de ce projet primordial pour le CHB SA. Vu la nouvelle donne intervenue depuis la décision de crédit et la rapidité de l'évolution médicale, il étudie les options permettant d'assurer une bonne couverture des besoins de la population et un usage efficace des fonds publics dans le cadre des possibilités de pilotage limitées qui lui sont dévolues par la législation.

Destinataire

- Grand Conseil